



Les membres du C.C.A.S.

Membres désignés par le conseil municipal :

- Hervé LETORT, Maire, Président
- Marie-T. TOUTAIN, Adjointe, Vice-Présidente
- Annick-B. FOURNIER, Conseillère Municipale
- Andrée VERGER, Conseillère Municipale
- Chantal GAUDIN, Conseillère Municipale
- Soizic MAZUREAU, Conseillère Municipale



Le C.C.A.S., présidé par le Maire assisté de 5 élus et de 5 membres nommés, est l'outil privilégié pour mettre en oeuvre les politiques sociales auprès des habitants de la commune.

Il assure l'accompagnement et apporte le soutien pour faciliter l'accès aux divers services à dimension sociale et culturelle.

Membres nommés par le Maire : (représentants d'associations de prévention, d'animation, ou de développement social)

- Fabienne RESNAIS, représentante des associations familiales
- Joseph TOULEAU, représentant des associations d'handicapés
- Georges BELLAMY, représentant des retraités et personnes âgées
- Jean-Pierre CHAPELET, représentant des associations d'insertion et de lutte contre les exclusions
- Jeannine LE CHEQUER, bénévole hors milieu associatif



C.C.A.S.

Centre **C**ommunal
d'**A**ction **S**ociale
de Saint-Erblon



Contact et adresses utiles

Mairie

Secrétariat du C.C.A.S.
Place des Droits de l'Homme
35230 SAINT-ERBLON
Tél. : 02 99 52 34 08
Site internet : www.saint-erblon.fr



C.D.A.S. de Chartres de Bretagne

1, rue Madame de Janzé
35131 Chartres de Bretagne
Tél. : 02 99 41 19 19
(assistantes sociales, consultation P.M.I.,
dossiers R.S.A., etc.)

Autres informations sociales

Clic All'âges (Soutien aux personnes âgées ou
en situation de handicap...) : 02 99 77 35 13
Point Accueil Emploi : 02 99 05 30 65
ASSIA (Aide à domicile...) : 02 99 77 12 77
ADMR (Aide à domicile...) : 02 99 57 90 68
Start'Air (Emploi, insertion...) : 02 99 62 15 14
C.I.D.F.F. : 02 99 35 06 07
(Soutien aux femmes et aux familles...)
S.O.S Victimes : 02 99 30 80 89
Enfance en danger : 119
Alcool Assistance : 02 99 92 89 58

Le C.C.A.S. présent tout au long de la vie

Ses Actions

Petite enfance et enfance :

Aide à l'accompagnement scolaire et à l'adhésion des enfants en halte
garderie ou crèche.

Personnes fragilisées :

Aide face aux difficultés financières ponctuelles.
Participation à l'action de l'épicerie sociale.

Logement social :

Enregistrement et mise à jour des demandes de logement social
du territoire de Rennes Métropole.
Attribution des logements sociaux sur la commune.

Soutien aux démarches administratives :

Constitution et réception des dossiers d' A.P.A. (Aide Personnalisée
à l'Autonomie).
Information et conseil sur l'aide sociale.

Loisirs et ouverture culturelle :

Remise des cartes «Sortir», sous condition de ressources, pour faciliter l'ac-
cès aux loisirs, aux sports et à la culture.

Jardins partagés et familiaux :

Gestion et attribution des parcelles.

Accompagnement des aînés :

Organisation de rencontres festives pour les séniors.
Colis de Noël.
Visite de courtoisie à destination des personnes âgées souhaitant rompre
leur solitude.

Le C.C.A.S. vous accom- pagne pour instruire des demandes d'aide sociale :

- Aide ménagère
- Aide à domicile
- Aide à l'hébergement...
- R.S.A. (Revenu de
Solidarité Active)
- Gratuité sociale des
transports
- Dispositif «Sortir»



Le budget du C.C.A.S. :

Subvention Communale
votée annuellement par le
Conseil municipal
Dons, Legs...